



Paris, le 16 mai 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Mobilités

Monsieur le Président,

Le pilotage et la gestion par activité se sont accentués au fil des ans amenant bon nombre de dysfonctionnements dans la production ferroviaire au quotidien.

Sans faire de retour d'expérience de ce mode de fonctionnement, vous entendez maintenant passer à la gestion par produit, notamment par la mise en place d'établissements dédiés et/ou par axe.

A cela vient s'ajouter votre projet de structuration de SNCF à l'Horizon 2020, publié le 03 Mai dernier, qui fait état du transfert de Fret SNCF dans une filiale Transport ferroviaire de marchandises et d'un projet de cession de Geodis.

Nous réaffirmons que le système ferroviaire a besoin, pour un fonctionnement optimal, d'être intégré. En effet, produire un train, le faire circuler dans des conditions de sécurité, fiabilité, confort et régularité nécessitent une synergie entre tous les acteurs et métiers du ferroviaire.

En segmentant le travail des cheminots dans des établissements dédiés, on sépare les maillons d'une chaîne indispensable à la qualité de l'offre ferroviaire.

La rigidité induite par ce fonctionnement « en tubes » empêche la mutualisation et la complémentarité. La gestion par produit dans les activités séparées n'a fait que renforcer l'effet bloquant.

Les organisations syndicales CGT, UNSA, CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une demande de concertation immédiate portant sur les sujets suivants :

- Abandon pur et simple des projets de création d'Etablissements d'Axe et Intercités et non ajournement comme récemment annoncé par la direction ;
- Respect des périmètres métiers définis par le dictionnaire des filières ;
- Arrêt de la filialisation de Fret SNCF et mise en place d'un réel plan de développement ;

- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ ;
- Moratoire sur toutes les réorganisations en cours et réalisation d'un bilan partagé des précédentes réorganisations début 2018 et 2017

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA-

Roger DILLENSEGER



CFDT

Didier AUBERT

